

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Gwenaël COURTET à Laëtitia MELOIS
Christian GUEGUEN à Patrice LE STUNFF
Patrice JACQUEMINOT à Françoise BALLESTER
Jean-François SALVAR à Bernard BASTIER
Jacques GREVES à Jean-Jacques MARTEIL

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 Mai 2024
Date de l'affichage	24 Mai 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	33

2024 55 Renouvellement des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS
(suite à démission)

Rapporteur : J. Daniel

Conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire, président de droit, des membres élus par le Conseil Municipal en son sein et, en nombre égal des membres nommés par le Maire.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Guidel est actuellement de 16, outre le président, soit 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

La démission de Madame Françoise HENRIQUEZ, membre du Conseil Municipal, de son mandat du Conseil d'administration du C.C.A.S., au sein duquel elle a été élue par le Conseil Municipal de la commune de Guidel dans sa séance du 27 septembre 2022 (1er renouvellement), impose de

renouveler l'ensemble des membres élus du Conseil Municipal à ce Conseil d'Administration dans la mesure où il n'existe pas de suivant sur la liste unique présentée lors de cette séance.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S., conformément aux dispositions de l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, selon lequel « Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune liste, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ».

Une seule liste étant présentée, il sera fait application de l'article L.2121-21 du C.C.G.T., dernier alinéa en vertu duquel « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Si les membres de la commission sont d'accord, il est proposé une liste unique composée des conseillers municipaux suivants :

- Arlette BUZARE
- Annette FREOUX
- Anne Marie GARANGE
- Patrice LE STUNFF
- Didier LE MARCHAND
- Estelle MORIO
- Pierre Yves LE GROGNEC
- Thierry GAËTAN

Il est proposé un vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 mai 2024,

DECIDE, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée.

PROCEDE à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus,

APPROUVE la liste présentée comprenant les 8 délégués suivants :

- Arlette BUZARE
- Annette FREOUX
- Anne Marie GARANGE
- Patrice LE STUNFF
- Didier LE MARCHAND
- Estelle MORIO
- Pierre Yves LE GROGNEC
- Thierry GAËTAN

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Guidel, le 31 Mai 2024

Le Maire,

Joël DANIEL

